

L'Ère Nouvelle

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS et SAMEDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

EUGENE L'ECUYER, Rédacteur W. H. ROWEN, Imprimeur.

L'ÈRE NOUVELLE, JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

ABONNEMENT: Pour six mois, \$1 Do douze mois, \$2

L'ÈRE NOUVELLE paraît le MERCREDI et le SAMEDI de chaque semaine.

TARIF DES ANNONCES: Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4

AGENTS DE L'ÈRE NOUVELLE: Boncourt, MM. HORACE LACOURSIÈRE.

- Champlain, " N. GINGRAS.
Gentilly, " H. TOURIGNY.
J. Verté, " R. L. PROVANCHER.

LISTE DES LETTRES NON REÇUES AU BUREAU DE POSTE, DES TROIS-RIVIÈRES.

- DEPUIS le 1er Mai jusqu'au 1er Juin 1854. Les personnes qui viennent réclamer une de ces lettres doivent spécifier qu'elles réclament une lettre qui a été annoncée.

REMEDE EN RENOMME.



ONGUENT D'HOLLOWAY.

UNE GUÉRISON ÉTONNANTE D'ULCÈRES SCOPHULES.

Copie d'une Lettre de J. Noble, Ecr., Maire de Boston, Lincolnshire.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc. (Signé) ELIZABETH YEATES.

UN AFFREUX MAL DE PIED GUÉRI, ABANDONNÉ PAR LA FACULTE, ET LES HOPITAUX DE MALTE ET PORTSMOUTH.

[M. B. Dixon, Chimiste, rue King, Norwich, adresse au Professeur Holloway, pour être publié, l'importante communication qui suit, savoir:]

Je suis, cher Monsieur, votre, etc. (Signé) JOHN SMITH.

GUÉRISON MERVEILLEUSE DU SEIN, DÉBILITÉ NERVEUSE ET UNE MAUVAISE SANTÉ EN GÉNÉRAL.

Copie d'une lettre de M. T. F. Ker, Chimiste, etc., Lower Moss Lane, Manchester, datée 12 Fév. 1853.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc. (Signé) T. FORSTER KER.

On doit faire usage conjointement de l'Onguent et des Pilules, dans la plupart des cas suivants:

- Maux de Jambes, Lumbago, Hémorroïdes, Rhumatismes, Morsure de Moustiques et de Scorpions, Maladies de Peau, Scorbout, Maux à la tête, Tumeurs, Ulcères, Blessures, Yaws, Gonorrhée, Goutte, Gonflement des Glandes.



Souvenir de la nuit du 4.

Ces vers sont tirés des "Châtiments" par Victor Hugo. Il suffit de lire que cette poésie est de Victor Hugo!

L'enfant avait reçu deux balles dans la tête. Le logis était propre, humble, paisible, honnête!

Je suis, cher Monsieur, votre, etc. (Signé) ELIZABETH YEATES.

SIMPLE HISTOIRE.

Ce que Dieu fait est bien fait. (Suite et fin.)

IX. — Encore avec cet air triste qui te va si mal, mon pauvre Jérémie. Tiens vois-tu, tout le monde l'a remarqué comme moi;

— Ça, c'est une affaire à moi particulière, ma chère Claudine.

— Cette discrétion, cette réserve tout d'un coup, avec moi! J'avais donc raison de dire que tu étais changée?

— On t'a vu toujours. Pardon, l'inquiétude me rend injuste...

— L'inquiétude? Et quelle inquiétude pour l'amour de Dieu?

— Claudine, tu dois savoir mieux que cela...

— Mais non je ne sais rien que ce que tu m'as déjà répété mille fois. Est-ce qu'il y a du nouveau?

— Du nouveau, un peu; d'ailleurs il y avait bien assez du vieux...

— Ah bah! faut-il s'inquiéter pour si peu? N'y a-t-il pas une Providence? Et cette Providence ne nous a-t-elle pas déjà soulagés.

— Ah, Jérémie, c'est mal à toi, d'en douter; c'est mal à toi d'être moins courageux qu'une faible jeune fille.

— Claudine! — Non, il faut que je te fasse la leçon

Ce n'est pas la première fois qu'une femme aura relevé le courage d'un homme!

— Méchant! Écoute donc, tu ne comprends pas que je finis mon apprentissage?

— Si je le comprends...

— Que je n'ai pas encore de boutique...

— Et puis?

— Que je n'ai pas un seul outil.

— Ensuite?

— Et pas un sou?...

— Tout cela, tu me l'as déjà dit mille fois. Et que t'ai-je répondu moi?

— Attends donc une chose que je ne t'ai pas encore dite, c'est qu'un monsieur étranger...

— Un monsieur étranger! Si c'était le même par hasard.

— Tiens! on a déjà vu des rencontres plus curieuses que ça, fit Mme. Bonno.

— Quel âge à peu près, Jérémie.

— C'est un vieillard.

— Et un beau vieillard, pas vrai?

— Oui.

— Avec cheveux blancs?

— Comme de la neige.

— Voix douce, sourire plein de bonté?

— L'homme le plus avenant du monde.

— Et son nom?

— Il ne me l'a pas dit.

— Mon bon vieillard à moi, celui qui m'a fait faire le trousseau que voilà, s'appelle, tu sais, Benjamin Trestclair.

— En effet, je me le rappelle. Et tu m'as dit qu'il t'avait parlé de moi?

— Oui.

— Eh bien, il m'a parlé de toi aussi.

— Vous voyez bien dit Mme Bonno, qu'il faut que ce soit le même.

— Mais, dit Claudine, ne nous écartons pas; tu m'as parlé d'une chose...

— Que je ne t'avais pas encore dite, n'est-ce pas?

— Eh bien?

— La voici: ce respectable vieillard quel qu'il soit veut avoir une jolie voiture d'été; et il désire que ce soit moi qui la fasse.

— Et c'est cela qui te faisait si triste.

— Sans doute, comment faire cette voiture, située comme je le suis. Avec rien on ne fait rien, après tout. Il n'y a que Dieu qui ait fait de rien quelque chose.

— Et ce qu'il a fait est bien fait, dit Mme. Bonno. C'est juste ce que vous dites là, mon garçon; avec rien Dieu a fait beaucoup.

— Mais Dieu, c'est Dieu, Mme. Bonno; et moi je ne suis qu'un homme. Donc avec rien, je ne puis rien faire; donc je ne pourrai faire la voiture; donc... tenez ces donc là me font mal!

Le raisonnement était effectivement d'une logique accablante. Mme. Bonno et Claudine se trouvèrent interdites.

— Arrêtez donc, dit Claudine tout à coup, arrêtez donc; oh oui, j'en suis sûre à présent, c'est lui, venez voir Mme. Bonno.

— Bien certain que c'est lui.

— Il vient chercher le trousseau...

— Mais qui, lui? demanda Jérémie.

Bonno. Nous y renonçons de même qu'à relater la scène qui s'en suivit.

Après les premières effusions passées, Benjamin Trestclair dit à Jérémie Manso:

— Vous êtes un brave jeune homme; j'ai pris toutes les informations nécessaires pour m'en assurer. Vous êtes donc digne de ma nièce; vous l'aimez, elle vous aime. La prenez-vous pour votre épouse.

Pour toute réponse, Jérémie tomba aux genoux du vieillard.

— Relevez-vous; voici donc votre épouse; à la semaine prochaine le mariage.

— Mais, Monsieur... je ne suis pas en état...

— Tout cela est prévu, mon brave. La maison de votre père vous est rendue et vous aurez une boutique bien garnie. Le marché vous va-t-il?

— Ah Monsieur vous me faites revivre de dix ans!

— Écoutez, il y a deux conditions; dit Trestclair en souriant, la première c'est que vous ferez ma voiture, la seconde, que vous consentiez à me prendre pour pensionnaire.

Ces deux conditions comme on le pense bien, ont été accueillies sans pourparlers.

— Et bien, mes petits enfants, dit Mme. Bonno en plissant de joie, ne vous le disais-je pas: Ce que Dieu fait est toujours bien fait! Il ne faut jamais désespérer de la Providence.

Le même jour de cette touchante entrevue, Louis M. avait appelé sa mère à l'écart:

— Ma chère mère, lui disait-il, j'ai encore changé de résolution.

— Comment?

— Je ne me marie plus, je reste garçon; et je pars pour les États-Unis...

POLICE CORRECTIONNELLE.

UN ONCLE COMME IL NE DEVRAIT PAS Y EN AVOIR.

— Une pauvre fille, aussi blonde que pauvre, aussi laide que blonde, a été arrêtée une nuit par une ronde de police, dans une cave où elle avait élu domicile.

Cette fille, qui s'appelle Wilhelmine, un nom porté par des reines et aussi par des héroïnes d'Auguste Lafontaine, honnête romancier—s'il en fut—qui fit verser bien des larmes à nos mères; cette fille est née dans le grand-duché de Luxembourg et est venue à Paris, probablement pour chercher fortune; elle n'y a trouvé qu'une cave, où la police, et c'était son devoir, ne l'a pas même laissé dormir en paix.

Wilhelmine parle peut-être un allemand très pur, mais son français étant incompréhensible, force est de recourir à un interprète. Elle déclare qu'elle a quitté l'Allemagne pour venir être cuisinière à Paris chez un oncle qui, mécontent de son service, l'a mise à la porte sans un sou.

Cet oncle a été cité à la requête du ministère public. C'est un homme fort jaune et fort barbu, un vilain type allemand, vous savez ce type qui résume toutes les laideurs des nombreuses races qui ont passé sur le vieux sol germanique.

Il ne se pique pas de jacobinisme, ce cher oncle. M. le président lui pose cette question bien simple: Comment se fait-il que votre nièce ait été trouvée dans une cave? Et le voilà qui se lance dans des divagations impossibles; il parle de la quadrature du cercle, du panslavisme, de la lumière électrique, du strabisme, de la photographie, etc., etc.

M. le président.—Tout cela ne nous explique pas pourquoi votre nièce couchait dans une cave.

L'oncle.—Une supposition: je vais à la police, je lui parle de ça. La petite avait une tante; elle était restée très honnête pendant huit mois,—ma nièce, pas la tante, car cette tante elle n'est pas du tout de ma famille, excepté par ma nièce qui est la sienne. Cette tante, elle n'est pas honnête du tout, il paraît même que c'est une rien du tout,—pas la nièce, la tante:—pour lors elle lui aurait dit,—la tante à ma nièce,—elle lui aurait dit: Conduis-toi mal, très mal, si mal que ton oncle te fichera à la porte. Alors ma nièce n'a pas voulu, et moi je l'ai mise à la porte.

M. le président.—Sans lui donner d'argent, et c'est ainsi qu'elle s'est vu forcée de se coucher dans une cave.

L'oncle.—Non, c'est la tante que j'ai mise à la porte pour ses mauvais conseils; il n'aurait plus manqué que je lui donne de l'argent; toutes les tantes du grand-duché de Luxembourg auraient pris le chemin de fer de Strasbourg; les actions de ce chemin de fer en auraient haussé de plus de quinze francs. Ah bien, merci, ces tantes-là, c'est la huitième plaie de l'Égypte, seulement la scène se passe en Allemagne.

M. le président.—Enfin tout cela ne nous explique pas pourquoi votre nièce couchait dans une cave?

L'oncle.—J'y arrive.

M. le président.—Il est temps. Eh bien! pourquoi?

L'oncle.—Je n'en sais rien.

M. le président.—Vous abusez de la patience du Tribunal. La réclamez-vous?

L'oncle.—Pourquoi faire?

M. le président.—Pour la loger.

L'oncle.—Dans ma cave? (Hilarité générale.)

M. le président.—Non, dans votre maison.

L'oncle.—Ma foi, non; sa tante n'aurait qu'à renvoyer.

Le Tribunal condamne Wilhelmine à huit jours de prison, et ordonne qu'à l'expiration de cette peine elle sera reconduite à la frontière.

Sel, Sel.

VENANT d'être reçu et à vendre par les soussignés. 5000 MINOTS DE SEL. C. W. SAUNDERS et Cie Trois-Rivières, 5 oct. 1853.

VOTES ET DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

LUNDI, 19 juin 1854.

Quarante pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues: Du conseil municipal des Isles de la Magdeleine, demandant qu'il soit adopté des mesures pour l'organisation d'un meilleur système d'éducation, et pour améliorer l'administration de la justice dans les dites Isles.

D'Antoine Normandin et autres, du district de Montréal, demandant l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Du révérend J. L. Goyon et autres, de la paroisse de Ste.-Elizabeth, comté de Berthier, demandant une aide en faveur d'une école de filles établie dans la dite paroisse.

Du révérend T. Paradis et autres, de la ville des Trois Rivières, de la paroisse de St.-Grégoire et du township de Kingsley, demandant une aide pour améliorer le chemin qui conduit de l'église anglicane dans le dit township, à la branche nord-est de la rivière Nicolet.

De John Boston, écuyer, et autres, de la cité de Montréal, demandant qu'il soit passé un acte pour l'assainissement de la cité, conjointement avec un canal partant du canal Lachine, et pour l'établissement de bassins et de quais plus étendus.

De William Workman, écuyer, et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation pour la construction et exploitation de vaisseaux à vapeur propres au commerce avec l'étranger.

De la société de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Montréal, priant la chambre de refuser sa sanction à toute mesure adoptée pour la sécularisation des réserves du clergé; que les strictes droits de titulaires actuels soient protégés et que l'objet et l'intention des dites réserves soient strictement mis à effet.

De la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la banque de Montréal, demandant qu'il soit passé un acte, l'autorisant à emprunter son capital et à amender autrement sa charte.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont, demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la chambre de commerce de Montréal, demandant certains amendements aux lois qui régissent l'inspection de la potasse et de la perlasse dans la cité de Montréal.

De la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope, demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et que le nom de la dite compagnie soit changé en celui de "la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton."

Du révérend A. Théberge et autres, enrê, marguilliers et habitants de la paroisse de Terrebonne, demandant une aide en faveur du collège Masson dans la dite paroisse.

De la corporation de l'hôpital général de Montréal, demandant une aide.

Du président et des directeurs de la société d'horticulture de Montréal, demandant une aide.

De Gabriel Valois, président, au nom des commissaires d'école de la Pointe Claire, demandant une aide en faveur d'une académie établie dans la dite paroisse.

Du révérend Jean Baptiste St.-Germain, de la paroisse de St.-Laurent, comté de Montréal, demandant une aide en faveur de l'académie d'industrie établie dans la dite paroisse.

De E. Duchesney, écuyer, et autres, commissaires d'écoles et autres, de la paroisse de Ste.-Marie de la Nouvelle Beauce, comté de Dorchester, demandant une aide pour l'établissement d'un collège dans la dite paroisse.

De Nazaire Caron, président, et autres, au nom de l'association des instituteurs du comté de l'Islet, demandant une aide pour établir une bibliothèque attachée à la dite association.

Du conseil municipal du comté de Simcoe (grand jure) représentant l'utilité des grands jurés en Canada, et que leurs devoirs pourraient être, avec avantage, remplis par un officier de la couronne.

De André Trudel et autres, de la paroisse de Ste.-Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, demandant une aide pour la construction d'un pont, sur la rivière Batiscan.

De la corporation du collège de Ste.-Anne de la Poëtière, demandant une aide.

L'Hon. M. Hincks rapporte les listes suivantes des membres pour composer les comités permanents:

1. Privilèges et élections: MM. Drummond, Papineau, Viger, Badgley, Sherwood, Mackenzie, Smith de Frontenac, Polette et Ferguson. 9.

2. Lois expirées: MM. Chauveau, Clapham, Lyon, Dixon, Johnson, Shaw, Mattice, McDougall, Young, Marchildon et Fournier. 11.

3. Ordres permanents: MM. LaTerrière, Hartman, Murney, Sicotte, LeBlanc, Willson, McDonald de Cornwall, McLaughlin et Laurin. 9.

4. Chemins de fer, canaux et lignes de télégraphie: Sir Allan N. MacNab, MM. Hincks, Macdonald de Kingston, Robinson, Morrison, Cartier, Crawford, Cauchon, Stuart, Taché, Egan, Smith de Durham, Christie de Wentworth, Galt et Lemieux. 15.

5. Bills privés: MM. Badgley, Merritt, Prince, Brown, Malloch, Turcotte, Lacoste, Tessier et Wright de la division Ouest d'York. 9.

6. Impressions: MM. Stevenson, Langton, Terrill, Delong, Fortier, Dumoulin, Burnham, Cameron et Gouin. 9.

7. Dépenses contingentes: MM. Seymour, Gamble, Dubord, Paige, Sanborn, Jobin, Valois, Chapais, Wright, de la division est d'York, White, et Rose. 11.

8. Comptes publics: MM. Bériot de Gaspé, Street, Ridout, Mackenzie, Galt, Mongenais, Varin, Poulin, et Patrick. 9.

M. Tessier présente un bill pour dissiper certains doutes quant au mode de faire des recherches dans les bureaux d'entièrement dans le Bas-Canada; — seconde lecture, Jeudi prochain.

M. Tessier présente aussi un bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de construction dans le Bas-Canada; — seconde lecture, Jeudi prochain.

La chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement de l'Hon. M. Sherwood, qu'après le mot "session," à la fin du premier paragraphe de l'adresse proposée en réponse au discours de son excellence à l'ouverture de la session, les mots suivants soient substitués: "pour exprimer à son excellence le regret que nous éprouvons de ce que le parlement n'a pas été convoqué à une époque moins avancée, et conformément à une adresse de cette chambre à son excellence sur ce sujet, durant la dernière session, désignant le commencement du mois de février comme le temps le plus propice pour les intérêts généraux du pays."

Et la question étant mise sur l'amendement; la chambre se divise:

Pour:—Messieurs Badgley, Brown, Burnham, Cauchon, Clapham, Crawford, Dixon, Gamble, Jobin, Langton, LaTerrière, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marchildon, Murney, Polette, Ridout, Robinson, Sanborn, Seymour, Shaw, Sherwood, Stevenson, Street, Stuart, Valois, Wilson, et Wright de la division Ouest d'York. — 29.

Contre:—Messieurs Cameron, Cartier, Chabot, Chapais, Chauveau, Delong, le procureur général Drummond, Dumoulin, Egan, Ferguson, Fortier, Gouin, Galt, Hartman, l'inspecteur général Kincks, Lacoste, Laurin, LeBlanc, Lemieux, Macdonald de Cornwall, Mackenzie, Mattice, Mongenais, Morin, Morrison, Paige, Papineau, Patrick, Poulin, Prince, Rolph, Rose, Sicotte, Smith, de Durham, Tessier, Turcotte, Varin Wright de la division Est d'York, et Young. — 40.

Les 1, 2 et 3 paragraphes de l'adresse proposée sont alors adoptés.

M. Cauchon propose en amendement qu'après le mot "traité," à la fin du 4e paragraphe, les mots suivants soient insérés: "Que cette chambre voit avec regret, que le gouvernement de son excellence n'a pas l'intention de soumettre à la législature, durant la session, un projet de loi pour le règlement immédiat de la question seigneuriale."

Et des débats s'étant élevés;

Sur motion de M. Prince, les débats sont ajournés à demain.

Alors la chambre s'ajourne.

MARDI, 20 Juin 1854.

Trente-six pétitions sont présentées et mises sur la table.

Sur motion de M. Turcotte, il est ordonné que la pétition du greffier et autres officiers et serviteurs de l'assemblée législative soit imprimée.

Sur motion de M. McKenzie, il est ordonné que les pétitions de la compagnie du grand tronç de chemin de fer du Canada, — de la banque de la cité de Montréal, — de la banque commerciale du district de Midland, — de la société de l'église épiscopale dans le diocèse de Montréal, — de John Boston, écuyer, et autres, du comté de Peel, — et de J. T. Taché, écuyer, et autres de Québec et des environs, soient imprimées.

Sur motion de M. Stuart, — une adresse est votée à son excellence, pour lui demander toute commission nommant des commissaires pour s'enquérir de l'origine de l'incendie qui a consumé les édifices du parlement en cette cité depuis la dernière session de la législature, et aussi les témoignages rendus en vertu de telle commission, et le rapport des commissaires.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, — un comité de huit membres est nommé pour aider l'orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en autant que les intérêts de chambre y sont concernés, et agir au nom de cette chambre comme membres d'un comité conjoint des deux chambres, pour régler et administrer la bibliothèque; et il est ordonné qu'un message soit envoyé au conseil législatif pour en faire part à leurs honneurs, et leur demander de nommer des membres de cette chambre pour cette fin.

M. Prince présente un bill pour empêcher d'exercer de mauvais traitements ou des cruautés envers les bestiaux et autres animaux, et pour amender la loi relative à leur détention en fourrière; — Deuxième lecture dans huit jours.

La chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement de M. Cauchon: "qu'après les mots traités," à la fin du quatrième paragraphe de l'adresse proposée en réponse au discours de son excellence à l'ouverture de la session, les mots suivants soient insérés, "que cette chambre voit avec regret que le gouvernement de son excellence n'a pas l'intention de soumettre à la législature durant la présente session, un bill pour le règlement immédiat de la question seigneuriale."

M. Hartman propose en amendement au dit amendement, d'effacer tous les mots "chambre" et d'insérer à leur place les mots suivants: "regrette que son excellence n'ait pas été avisée de recommander durant la présente session une mesure pour la sécularisation des réserves du clergé, ainsi qu'une mesure pour l'abolition de la tenure seigneuriale."

Pour:—Messieurs Brown, Ferguson, Hartman, Jobin, Lyon, McDonald de Cornwall, Mackenzie, Marchildon, Mattice, Rose, Sanborn, Sicotte, White, Wright de la division Est d'York, et Young. — 16.

Contre:—Messieurs Badgley, Burnham, Cartier, Cauchon, Chabot, Chapais, Chauveau, Clapham, Crawford, Delong, Dixon, Drummond, Dubord, Dumoulin, Egan, Gamble, Gouin, Hincks, Lacoste, LaTerrière, Laurin, LeBlanc, Lemieux, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McDougall, Mongenais, Morin, Morrison, Murney, Paige, Patrick, Polette, Poulin, Prince, Ridout, Robinson, Rolph, Seymour, Shaw, Sherwood, Smith de Durham, Stevenson, Street, Stuart Taché, Tessier, Turcotte, Valois, Varin, Wilson, et Wright de la division Ouest d'York. — 51.

M. Sicotte propose alors en amendement à l'amendement de M. Cauchon, que les mots "ou un bill pour le règlement des réserves du clergé," ajoutés à la fin d'icelui.

Et des débats s'étant élevés sur cet amendement, M. Fortier propose que la chambre s'ajourne à demain.

Pour:—Messieurs Chapais, Dumoulin, Fortier, Hartman, Lacoste, Laurin, Lemieux, McDonald de Cornwall, Mattice, McDougall, Patrick, Poulin, Taché, Tessier, Turcotte, White, Wilson, et Wright de la division Est d'York. — 18.

Contre:—Messieurs Badgley, Brown, Burnham, Cameron, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Clapham, Crawford, Delong, Dixon, Drummond, Dubord, Ferguson, Fournier, Gamble, Gouin, Hincks, Jobin, Langton, La Terrière, LeBlanc, Lyon, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marchildon, Mongenais, Morin, Morrison Murney, Paige, Polette, Ridout, Robinson, Rolph, Rose, Seymour, Shaw, Sherwood, Sicotte, Smith de Durham Stevenson, Street, Stuart, Valois, Varin, Wright de la division Ouest d'York, et Young. — 50.

M. Lemieux propose que les débats soient ajournés à demain. Sa proposition est négative sur division.

La question étant alors mise aux voix sur l'amendement proposé par M. Sicotte à l'amendement de M. Cauchon, la chambre se divise comme suit: —

Pour:—Messieurs Badgley, Brown, Burnham, Cauchon, Clapham, Crawford, Dixon, Dubord, Ferguson, Gamble, Gouin, Hartman, Jobin, Lacoste, Langton, La Terrière, Le Blanc, Lyon, McDonald de Cornwall, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marchildon, Mattice, McDougall, Murney, Polette, Ridout, Robinson, Rose, Seymour, Shaw, Sherwood, Sicotte, Stevenson, Street, Stuart, Taché, Tessier, Varin, White, Wright de la division Ouest d'York, et Young. — 42.

Contre:—Messieurs Cameron, Cartier, Chabot, Chapais, Chauveau, Delong, Drummond, Dumoulin, Egan, Fortier, Fournier, Galt, Hincks Laurin, Lemieux, Mongenais, Morin, Morrison, Paige, Patrick, Poulin, Prince, Rolph, Sanborn, Smith de

Durham, Taché, Turcotte, Varin, et Wright de la division Est d'York. — 29.

L'amendement de M. Cauchon, tel qu'amendé, est adopté sur la même division que la dernière.

La question étant alors mise sur le 4ème paragraphe de l'adresse, proposée en réponse au discours de son excellence, tel qu'amendé; et des débats s'étant élevés là-dessus.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, les débats sont ajournés à Jeudi prochain.

Et la chambre s'ajourne à Jeudi prochain.

CHAMBRES LEGISLATIVES.

Québec, 22 juin 1854. Aujourd'hui, à trois heures P. M., Son Excellence le gouverneur général s'est rendue avec les cérémonies ordinaires à la Chambre du Conseil législatif. Les membres du Conseil législatif étant assemblés, Son Excellence a fait lire la présence de l'Assemblée législative, et cette Chambre s'étant rendue, il a pu à Son Excellence faire cette harangue:

Honorable Messieurs du Conseil législatif. Messieurs de l'Assemblée législative.

Lorsque je vous ai rencontrés au commencement de la présente session, j'ai exprimé l'espoir que vous procéderiez sans délai à la passage d'une loi au sujet de l'époque fixée pour la mise en force du nouveau système de franchise. Cette loi n'aurait mis à même de donner de suite leur effet aux mesures importantes qui affectent la représentation du peuple en Parlement, que vous avez adoptées avec une remarquable unanimité durant la dernière session. Ayant été trompé dans cette attente, je suis néanmoins d'avis que je dois au peuple de la Province en déférence à la décision de la Législature, de prendre les moyens en mon pouvoir pour donner effet à la loi qui augmente la représentation du peuple en Parlement avant d'appeler l'attention du Parlement sur les questions qui ont longtemps agité l'esprit public, et qu'il est désirable de régler d'une manière propre à assurer la confiance du peuple à ce règlement.

Je viens donc en cette occasion vous rencontrer pour proposer ce Parlement en vue d'une dissolution immédiate. La Force est jouée.

Eugène L'Ecuyer, Rédacteur. W. H. Rowen et Cie, Propriétaires.

L'ERE NOUVELLE.

TROIS-RIVIERES, SAMEDI, 24 JUIN 1854.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par voie Télégraphique. ARRIVÉE DU CANADA.

La vapeur Canada, parti de Liverpool dans la matinée du 10 juin, est arrivé à Halifax le 21 au matin à une heure et demie.

Le Atlantic était arrivé à Liverpool le 8 au matin.

On annonce la marche des Russes, vers la position des armées alliées.

La nouvelle vient de Saint-Petersbourg. On croit que les troupes qui arrivent se composent de Cosaques.

Le correspondant parisien du Times fait allusion à l'existence d'intrigues russes dans la direction turque du département de la guerre à Constantinople. L'or de la Russie est en jeu.

Silistrie.—Les Russes font des efforts désespérés pour prendre cette place.

On éprouve une vive anxiété pour le sort de Silistrie. Le maréchal Saint-Armand a envoyé 70,000 hommes au secours de la place: 25,000 Français, 15,000 Anglais et 30,000 Turcs du corps d'Omer-Pacha. Les assiégés russes sont au nombre de 70,000, et les assauts continuent jour et nuit.

Des avis du 25 mai disaient que la place pourrait tenir encore 15 jours.

Le commandant Musha-Pacha dit qu'il se fera sauter avec la forteresse plutôt que de se rendre.

Pendant la journée du 29 mai, les Russes livrèrent trois assauts, mais furent repoussés avec une perte épouvantable. Les Russes firent aussi une sortie et effectuèrent massacre des Russes. Le nombre des tués et des blessés est de 4,500.

Le quartier général des armées alliées était à Varna. Et l'on comptait que, le 27, toute l'armée française serait à Chamba. De là à Silistrie il y a trois journées de marche, de sorte que du 10 au 15 juin elle se trouverait en face de l'ennemi, et alors il devait se livrer une grande bataille.

Il y a eu des combats considérables sur d'autres points. Une affaire sérieuse eut lieu à Stamatia, où les Turcs ont défait 2000 Russes, leur ont tué 500 hommes et ont pris leur artillerie. On parle aussi d'autres rencontres plus ou moins sanglantes. Tous les Russes à Bucharest ont reçu ordre de se porter sur le Danube. Haskiewitch était à Kalarasch le 1er juin.

La Session.

Le rideau est tombé, le spectacle est fini. — Quoi déjà! — Oui, payez et ne dites mot. Belle consolation!..

An moins, Dieu merci, nous n'avons pas été pris au dépourvu. Quoique ça lu le discours du gouverneur devait s'attendre un peu au dénouement!..

Le drame a le mérite d'un laconisme tout à fait exceptionnel! — Jamais session n'a été plus expéditive!.. pour ne rien faire!

Pour ne rien faire. Expression impropre; on a fait beaucoup; on a épargné les deniers publics en évitant de suite son impuissance!.. Consciencieusement, nous devons reconnaître ce mérite que l'Administration qui s'en va!

C'est bien sa faute si elle s'en va. Assurément, de l'aveu de tout le monde, jamais ministère n'a eu voie plus large pour atteindre la popularité. Et nous nous demandons à chaque instant comment il se fait que nos pauvres ministres aient été assez aveugles pour manquer cette voie si large!..

Quoi!.. mais il y avait deux grandes questions à l'ordre du jour — une surtout, la TENURE SEIGNEURIALE.

Entre nous, supposons qu'il vous fut momentanément impossible de législater là-dessus, au moins vous auriez du dire à cette grande voie du peuple qui n'a cessé de tonner; nous pensons à toi.

Vous ne l'avez pas dit. Votre gouverneur que vous avisez, qu'a-t-il dit dans sa harangue?

Il a plus parlé de l'Europe que de nous! La guerre de Russie nous intéresse certainement beaucoup; mais nos affaires locales nous intéressent encore plus. Que les Russes soient défaits, très bien; c'est notre vœu bien sincère; mais avant tout il faut songer que nous avons nous aussi des Russes, (et de la pire espèce) qu'il faut décapiter; et que tout le monde veut décapiter. Son Excellence n'aurait-elle pas du parler des uns et des autres à la fois? Il nous semble que oui...

Non assurément, nous n'écrivons pas ce jour sans l'empire de l'exaltation; mais nous n'hésitons pas à dire que le ministère a voulu sa défaite: Oui il l'a voulue, car il est impossible de supposer qu'il a agi par conviction.

Nous trouvons dans le Journal de Québec quelques débats sur l'ADRESSE qui ont trait à ce que nous venons de dire. Nous nous croyons en devoir de les analyser: —

M. LYONS, en parlant de l'adresse dit qu'elle ne disait rien de ce qu'on s'attendait à voir. M. LYONS soupçonne (à juste titre) qu'on a voulu, dans cette adresse, nous détourner de certaines questions des plus importantes et dont tout le monde demande à grands cris la solution.

M. ROSE est d'opinion que mieux vaudrait attendre les prochaines élections générales pour législater sur les réserves du clergé.

Cependant il déplore le temps que l'on perd sans rien faire à propos de la tenure seigneuriale.

M. MORIN cherchant à s'excuser là-dessus donne d'assez pauvres raisons.

M. GAMBIE dit qu'il ne comprend pas comment le ministère n'a pas fait son retour à temps conchi.

M. McDONALD a fait quelques remarques que nous reproduisons du Journal de Québec.

M. McDONALD.—Les chambres auraient dû s'assembler en février dernier, le ministère nous le promettrait lorsque nous nous séparions le 14 juin 1853, et nous nous quittons comptant sur son assurance. Qu'en est-il advenu? Serions-nous excusables aux yeux de nos constituants si après avoir été joués si indignement, nous reposant sur les promesses d'un ministère qui ne craint pas d'y manquer, nous souffrions que les questions auxquelles le pays attache tant d'importance fussent remises à une époque ultérieure? Croyez-vous que vos promesses fussent aux yeux de nos électeurs pour nous justifier, messieurs les ministres? Ne croyez-vous pas plutôt qu'ils viendraient nous dire: c'était une promesse d'honneur qu'ils vous avaient faite, ils y ont manqué, que deviez-vous en faire? — Nous nous leur dirons que l'incendie du parlement vous a empêchés de convoquer les chambres au temps fixé? Des excuses de ce genre ne tiennent pas aux yeux d'hommes doués de sens; ne savent-ils pas que l'incendie n'est arrivé sur les bâtimens du parlement qu'un mois après l'époque par vous fixée pour convoquer les chambres? Quelles sécurités aurions-nous donc, si nous allions nous séparer; car pourquoi ne pas le dire: honneur, promesses, vous ne tenez compte de rien, si ce n'est de ce à quoi vous êtes tenu par la force et la loi; et ce n'est que parce que vous ne pouviez plus retarder que nous sommes ici aujourd'hui justement une journée avant qu'une année entière, qui ne doit pas s'écouler sans que les chambres s'assemblent, soit expirée. Et les mesures, dont il y en a de si importantes pour le pays et que nous devons passer l'hiver dernier; car il était entendu alors que nous devions législater tout l'hiver et nous séparer qu'un printemps—quand seront-elles passées maintenant? peut-être pas avant longtemps. Hélas! on nous demande du temps, on veut qu'un retard soit une excuse pour un autre.

MR. DRUMMOND essaie de se justifier, lui et le ministère, mais il ne réussit pas logiquement.

Est-il croyable, dit Mr. Robinson, que l'absence de Son Excellence ait été la cause de la non ouverture des chambres!

Le fait est que si c'est croyable, c'est peu logique!

MR. LANGTON dit: (Nous copions du Journal de Québec.)

M. LANGTON.—Nous ne saurions trop regretter la perte d'un temps si précieux que celui qui s'est écoulé depuis le 1er février, époque où les chambres assemblées devaient s'occuper des mesures dont le pays attend tant de bien, et c'est là, si jamais il en fut une raison pour ne pas différer plus longtemps. M. Drummond a pris la charge du bill seigneurial, c'est lui qui l'a proposé à cette chambre. Serait-il excusable de venir aujourd'hui nous dire que nous ne pouvons, que nous ne saurions législater sur cette question? Que comprendre à une telle conduite? qu'en augurer pour l'avenir; ne croyez-vous pas plutôt voir là un de ces faux fuyants dont le ministère fait si souvent usage!

Réciprocité.

Nous traduisons de la Tribune de New-York l'article suivant relatif au contrat de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada.

"Il paraît décidé qu'un traité commercial ou contrat pour les avantages réciproques a été conclu entre le secrétaire Marcy et certains négociateurs anglais. Il est d'ailleurs entendu que ce traité porte, pour ce qui est appelé réciprocité, sur le libre transit des produits bruts entre les Etats et l'Amérique anglaise—c'est-à-dire que les colonies enverront leur froment, blé, pommes de terres, bois, charbon de la Nouvelle-Ecosse, aux Etats-Unis sans payer de droit; en vertu de quoi, nous avons le privilège d'envoyer en Canada les mêmes articles francs de taxe—toutes les fois qu'il nous prendra fantaisie de les vendre à dix ou vingt pour cent au-dessous du prix qu'ils rapportent chez nous.

"Quant au charbon, nous considérons ce traité comme agissant sur un pied de réciprocité véritable; c'est-à-dire: La Nouvelle-Ecosse peut fournir quelques uns de nos états de l'est de charbon à meilleur marché qu'ils ne l'auraient chez eux, tandis que la Pensylvanie, l'Ohio et l'Illinois peuvent sans doute rendre la pareille au Haut-Canada. Jusque là le traité est avantageux aux deux parties. Peut-être vaut-il mieux que nous recevions le froment, les bestiaux, le bois du Canada, etc., francs de taxe; mais ce n'est certainement pas de la réciprocité. Si le Canada nous avait proposé de prendre quelques uns des articles que nous produisons, à meilleur marché que lui—comme le coton, les laines manufacturées, habits, livres, etc., francs de taxe, en retour de notre entrée libre de ses articles exportables, cela aurait été une réciprocité; mais il n'en est pas ainsi. Cependant, nous ne nous opposons pas à une épreuve du projet maintenant en contemplation, nous désirons seulement que ses auteurs l'appellent par son nom réel.

"Nous ne sommes pas hostiles à une réciprocité véritable avec le Canada. Au contraire, nous désirons de grand cœur l'abolition de tous les droits sur les produits de l'Amérique anglaise, à condition que tous les produits de ce pays fussent reçus par elle francs de taxe. Cependant, ses administrateurs n'y consentent pas. Il semble dur néanmoins qu'ils soient regardés comme les champions de la réciprocité, et que nous soyons stigmatisés comme ses ennemis.—Mais n'importe!"

Si la Tribune voulait être franche, elle avouerait qu'elle voit d'un mauvais œil le traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada, parcequ'il peut ajourner l'annexion de nos provinces à la république fédérale. Nous revenons sur cette question.

Opérations de la Baltique.

Nous trouvons dans les journaux anglais le récit suivant des derniers mouvements de l'escadre anglaise de la Baltique, et de ses opérations, au cap de Hangö.

"Le 20 mai la flotte arriva avec son commandant en chef et alla jeter l'ancre juste à portée des canons de l'ennemi. Sur les murailles et aux embrasures, on pouvait apercevoir une multitude de soldats russes, accourus à leurs postes respectifs à l'approche de l'ennemi. Cependant ils ne firent pas feu. Les navires et les forts restèrent ainsi à se surveiller en silence jusqu'au 22, jour où à ce programme monotone en succéda un second d'une nature plus animée.

"L'entrée du havre se trouve protégée par trois forts insulaires, constructions massives, faites de formidables blocs de granit, casematées et érudement bien munies de canons et de mortiers. Le principal fort, nommé Gustaf's Scard, défend l'approche du havre au moyen d'une formidable batterie à barbette ainsi que d'autres batteries casematées, établies plus bas. Les deux autres forts, celui de Doman's Holm et celui de Gustave Adolphe, situés à l'est du premier, prennent l'entrée en enfilade et de côté de la mer se trouvent percés de nombreuses embrasures. Tout autour, le rivage est couvert de batteries masquées, élevées sur des hauteurs dominantes et si bien cachées sous des arbres d'un feuillage touffu qu'il est difficile de les apercevoir.

"Dans l'après-midi du 22 mai, le navire Dragon, capitaine Wilcox, reçut l'ordre d'aller prendre position tout près d'une des lies et d'ouvrir immédiatement le feu. Le premier boulet d'essai eut une bonne direction, mais il manqua un peu de portée; le second frappa le fort vers le centre du mur; les suivants commencèrent à labourer les parapets, faisant voler les fascines et les sacs de sable dans le fort. Ce dernier avait répondu dès le second ou le troisième boulet. L'engagement une fois commencé entre le fort et le navire n'a pas duré moins de trois heures et demi. Plusieurs bombes parties du Dragon sont allées éclater au centre même de la forteresse, ce qui doit avoir fait des dégâts considérables.

"Plus tard dans la journée, la Magicienne reçut l'ordre d'aller s'emboîser pareillement de l'autre côté de la petite lie étroite et rocheuse dont nous parlons. Elle ouvrit à son tour un feu efficace sur l'une des batteries masquées placées du côté de la terre et parvint même à y envoyer plusieurs bombes. Quant à la batterie, elle répondait avec des obus, et à ce que l'on assure des boulets rouges; mais évidemment la Magicienne était hors de portée. Le Basilik se joignit ensuite au groupe. Le Dragon a été le seul à recevoir quelques avaries; il a en un homme tué, un blessé et a été touché trois ou quatre fois.

"L'Arrogant et le Hecla se sont emparés d'un fort de quatre canons et sont aussi parvenus à capturer un navire, non toutefois sans avoir en une vive rencontre avec des troupes russes campées sur le bord d'une étroite rivière.

"D'un autre côté, voici en substance le récit que donne de cette affaire le Journal de Saint-Petersbourg:

"Le 22 mai, l'amiral Napier est arrivé devant Hangö avec ses flottes, fortes à présent de 26 gros vaisseaux depuis l'arrivée des navires français (22). Il commença aussitôt l'attaque des fortifications avancées comprenant Gustaf-Adolph et Skhansholm. Les ennemis employèrent à l'attaque six vapeurs qui, pendant cinq heures, n'ont pas un seul instant cessé de lancer des bordées de gros calibre et de jeter sur les ouvrages russes des bombes de 68 et même de 96 livres. Et néanmoins, les vapeurs se sont vu obligés de se retirer, après avoir considérablement souffert des batteries des Russes. Ces derniers ne comptent pas un seul mort et n'ont tué au plus que sept à huit hommes légèrement blessés. Une considération de ce brillant exploit, l'empereur a élevé au rang de major-général le lieutenant-colonel Moller qui commandait les batteries; il a de plus distribué plusieurs décorations et a donné la gratification d'un rouble d'argent à chacun des hommes qui ont pris part à cette affaire.

Saint-Jean-Baptiste.

C'est avec beaucoup de plaisir en effet que nous publions votre correspondance, M. Trudel, et vous pouvez compter sur nos vœux les plus ardents pour le succès et la prospérité de votre patriotique association. (Note Edit.)

STE.-GENEVIÈVE, 22 juin 1854.

M. le Rédacteur.

Connaissant l'intérêt que vous avez toujours

bres se sont enrôlés sous la bannière de leur bienheureux patron St.-Jean-Baptiste.

Mais ne croyez pas, M. le rédacteur, que notre société doive s'arrêter à son début, au contraire, et pour preuve, je vous dirai que les officiers et directeurs qu'elle a choisis ont déjà tenu deux assemblées et font actuellement de grands préparatifs pour la fête de samedi prochain, où je me flatte d'avance de voir marcher sous le même étendard et revêtus des insignes de la société tous les St.-Jean-Baptiste de Ste.-Geneviève de Batiscan.

Je suis, M. le Rédacteur, Votre etc.

Rob. TRUDEL.

A une assemblée de la société Saint-Jean-Baptiste de Ste.-Geneviève de Batiscan, tenue le 18 Juin 1854, en la maison d'Ecole près de l'Eglise de Ste.-Geneviève;

Les messieurs suivants ont été unanimement élus officiers et directeurs de la dite société.

Ferd. Filteau, Ecr., Président. Robert Trudel, Ecr., 1er. Vice-Président. M. J. B. Robertson, 2d. Vice-Président. M. N. P. Massicotte, secrétaire. Révérend Messire Côté, Chapelain. M. Jos. Lefèvre, Trésorier. M. F. X. St.-Arnaud, Secrétaire-Archiviste. Dr. J. Trudel, Ecr.

COMITÉ DE RÉGIE.

J. O. Trudel, Ecr. MM. A. Baril, L. Marchand, fils, Hilaire Dubord, L. Quissy, J. Saint-Arnauld, E. Nobert, A. Massicotte, H. Nobert et A. Duval. (Signé) FERD. FILTEAU, Président. NARCISSE P. MASSICOTTE, Sect.

La St.-Jean Baptiste.

C'EST aujourd'hui que nous devrions fêter notre nationalité, ici à Trois-Rivières! Mais Trois-Rivières n'a pas l'air de s'occuper de cela du tout.

NICOLET se propose de fêter la St.-Jean Baptiste. Il la fêtera dignement, pas de doute là dessus. Très bien; nous félicitons nos compatriotes de Nicolet, ils nous donnent l'exemple!

LA SANTÉ AVANT TOUT.—Nous pouvons nous vanter d'avoir une pharmacie capable de rivaliser dignement avec les mieux assorties de Montréal et de Québec. Nous la devons aux talents et à la rare aptitude de notre ami, le Dr. Dubord. Depuis longtemps Trois-Rivières sentait le besoin d'une pharmacie sur un bon pied. Mr. Dubord a comblé la lacune on ne peut mieux; on doit lui en savoir gré et le rémunérer autant que possible de ses peines et de ses sacrifices.

Nous s'adressent à notre industrieux ami tout le succès qu'il mérite; et ce succès lui est assuré!... Pilules Holloway, guérison efficace pour l'Hydropisie. — Extrait d'une lettre de Edouard Rowley, écr., du Judoan Walk, Tobago, daté 8 Avril 1853. "Au Professeur Holloway.—Monsieur.—Je me crois obligé à vous et au public en général, de vous informer d'une guérison miraculeuse, de cette terrible maladie, d'Hydropisie, que j'ai été opérée par l'usage de vos Pilules. J'ai été, dans l'espace de huit mois, sans aucun succès. N'importe dans quelles habiles mains, sans aucun succès. N'importe dans l'espace de six mois vos pilules m'ont parfaitement guéri."

ON vient de recevoir à cet établissement un assortiment considérable de remèdes, ainsi qu'une quantité d'articles de goût tels que parfums de Lubin, de Rimmel, d'Hartal, etc., etc.; Peignes, Brosses pour les dents, les cheveux, les ongles, les velours; folles de fantaisie; Savons et crèmes pour les mains et pour la barbe, etc., etc., choisis par le sousigné lui-même à l'étranger.

Eau de Soudé à la glace tirée de la Fontaine par deux Sirops d'Annis, de Citron, de Gingembre, de Salsepareille, de Vanille, d'Oranges, de Pêches, de Poires, de Fraises et de Framboises, depuis 7 heures A. M., jusqu'à 8 heures P. M.

DR. L. A. DUBORD.

Trois-Rivières, 24 Juin 1854. 30.

PHARMACIE PHARMACIE.



ON vient de recevoir à cet établissement un assortiment considérable de remèdes, ainsi qu'une quantité d'articles de goût tels que parfums de Lubin, de Rimmel, d'Hartal, etc., etc.; Peignes, Brosses pour les dents, les cheveux, les ongles, les velours; folles de fantaisie; Savons et crèmes pour les mains et pour la barbe, etc., etc., choisis par le sousigné lui-même à l'étranger.

Eau de Soudé à la glace tirée de la Fontaine par deux Sirops d'Annis, de Citron, de Gingembre, de Salsepareille, de Vanille, d'Oranges, de Pêches, de Poires, de Fraises et de Framboises, depuis 7 heures A. M., jusqu'à 8 heures P. M.

DR. L. A. DUBORD.

Trois-Rivières, 24 Juin 1854. 30.

BATISSE DE PERRY.

EN ARRIÈRE DU CONSEIL DE VILLE.



PROVISIONS, EPICERIEZ, LIQUEURS, ETC.

M. C. PERRY.

- SUCRES: 20 Bouquets de Cassonade blanche, 30 Barils de sucre écrasé. THÉS NOIRS: 10 Caisses de Souehong supérieur, 12 Boîtes de Souehong excellent, 10 Boîtes de bon Congou, 15 Boîtes de Oolong supérieur. THÉS VERTS: 15 Boîtes de Hyson supérieur, 12 Boîtes de Ginpouler très beau, 17 Boîtes de Young Hyson extra beau, 50 Boîtes de Twankay supérieur. CAFÉ: 12 Sacs de Java meilleure qualité, 20 Sacs de Rio, superbe. — AUSSI: Raisins, Corinthe, Riz, Orge, Farine pour les Familles, Fromage, Beurre, Lard, Poisson, Eaux de Vie, Vins et tous les articles qu'on peut désirer, aux plus bas prix. Trois-Rivières, 24 juin 1854. 30.

Fabrique de Bijouteries.

Le sousigné désire informer le public en général des Trois-Rivières et de ses environs, qu'il est prêt à fabriquer de la bijouterie en OR, à ordre, ainsi que des ouvrages en cheveux.—Ayant dans son emploi un artisan de première force, venant de Paris.

JOHN WHITEFORD, fils.

Trois-Rivières, 24 juin 1854. 30.

A VENDRE.

UN magnifique COFFREFORT (Safe) à l'épreuve du feu.

S'adresser à JOHN WHITEFORD, fils.

Trois-Rivières, 24 juin 1854. 30.



DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, 10 juin 1854.

SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR du gouvernement a bien voulu nommer GERRARD J. NAGLE, Ecuier, de St.-Hyacinthe, Agent des Bois de la Couronne, pour tout le territoire situé au Sud du St.-Laurent, et à l'Ouest des bornes Ouest, dans le premier Rang de Township, Ouest de la Rivière Chaudière. Trois-Rivières, 24 Juin 1854.—1. 30.

AVIS.

Le sousigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, père. St.-Zéphirin 24 Juin 1854.

AVIS.

Le sousigné, Notaire, au moment de s'établir dans le Township de Shawenegan, se chargera d'actes, commissions et autres affaires qu'on voudra bien lui confier pour ce Township, celui de St.-Maurice et autres lieux environnants. Le soin et la ponctualité qu'il mettra à s'acquitter de ses différents devoirs, lui sont un motif d'espérer satisfaire ceux qui l'emploieront. S'adresser à Yamachiche, à O. BELLEMARE, N. P. Yamachiche, 21 Juin 1854.

NOUVELLE DECOUVERTE.

Pour remettre les Lits de Plume à neuf. MOYEN et MOROT, Pharmaciens et Mathématiciens, de Montréal.—Ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils reçoivent les lits de plume à neuf au moyen du procédé infaillible qu'ils emploient, la plume fatiguée dans le plus mauvais état. Ce même procédé a le double avantage de détruire la mite et tout ce qui peut nuire à la conservation de la plume et d'enlever toutes espèces de maladies ou mauvaises odeurs. Ces Messieurs s'engagent de faire avec trois lits le volume de quatre, plus simple que si la plume était neuve. Maison Courval en face de l'Eglise Anglaise. Trois-Rivières, 21 Juin 1854.

MARCHANDISES ENDOMMAGES.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ A GRAND MARCHÉ. 2,500 Pièces de Coton Jaune, 1,500 Pièces de Chartigne, endommagés durant le voyage de l'importation. O. CHENEVERT. Trois-Rivières, 21 Juin 1854.

CI-DEVANT

T. LARUE, A. LARUE.

Le sousigné prend la liberté d'informer ses amis, les citoyens de cette ville et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans la maison si longtemps occupée par son frère, M. Auguste Larue. Ses marchandises sont toutes nouvelles, de bon goût et des mieux choisies. Ses prix seront assez bas pour défier la concurrence avec qui que ce soit. Les Messieurs du clergé, trouveront à son magasin un assortiment complet d'Étoffe à Soutane et Pantalon, etc., etc., aussi des Chapareux convenables. Il tiendra aussi une librairie sur un bon pied. Il attend, tout prochainement plusieurs caisses de livres venant directement de France; consistant tant en livres de Théologie, que de Littérature et d'École. Un seul prix est établi dans sa maison. Point de crédit: Conséquemment, bon marché et bas prix pour toutes personnes qui voudront en profiter. Qu'on vienne voir et visiter ses effets avant que d'aller ailleurs. Il aura constamment le meilleur Vin de Messe... T. LARUE. Trois Rivières 7 juin 1854.

MAISON BIENVENU & LAFREYAYE.

PEUT-ÊTRE l'épidémie viendra-t-elle encore cette année pour nous moissonner. Dieu nous en préserve, mais en tout cas, faut-il prendre tous les soins hygiéniques possibles pour lui résister. Il a été reconnu que dans les années 1832, 31 et 49, un grand nombre de personnes ont été emportées par la maladie, faute de s'être vêtues d'une manière convenable et d'avoir fait usage de bons aliments. L'expérience a rendu les gens plus prudents et plus sages; aussi est-ce plaisir de voir chaque jour une foule d'acheteurs se presser dans le beau magasin de Messieurs BIENVENU et LAFREYAYE. Cette maison quoique toute nouvelle encore, a déjà acquis une réputation immense et ce n'est pas sans raison. Si jamais réputation fut méritée, c'est celle là. Venez, voyez, et jugez par vous mêmes. Vous y trouverez pour tous les besoins de la vie.—Habits de toutes sortes et des mieux adaptés à la saison; et préservatifs contre la maladie. Avec ces habits il n'y a presque pas à craindre le choléra. On en a déjà fait l'expérience.—Marchandises sèches de première qualité.—Articles de Groceries Epicerie choisies. On n'en trouve pas d'autres à la maison BIENVENU et LAFREYAYE. On peut donc les consommer en toute sûreté, vienne la maladie ou non.—Les liqueurs spiritueuses, presque toujours frolatées et par conséquent si préjudiciables à la santé, qui prédisposent à la maladie et l'aident, sont de la plus grande pureté au magasin BIENVENU et LAFREYAYE. Les vins sont exquis, les syrups délicieux. Encore une fois tout ce qui est à vendre à la maison BIENVENU et LAFREYAYE est de qualité supérieure. Si vous en doutez, faites une visite. Rue des Forges, en face de l'Hôtel de ville. D'ailleurs il y a toujours foule, c'est la meilleure enseigne qu'il soit possible de désirer. Venez quand ce ne serait que pour voir, on vous recevra avec plaisir. BIENVENU et LAFREYAYE. Trois-Rivières, 14 Juin 1854.

MARCHANDISES SECHES, DU PRINTEMPS.

Le sousigné offre en vente un grand et magnifique assortiment de Marchandises de Goût, dont il disposera au plus bas prix possible, à son magasin, rue Notre-Dame. GOD. LASSALLE. Trois-Rivières, 14 Juin 1854.

Compagnie "Equitable" d'Assurance contre le Feu, de Londres.

Capital £500,000 Sterling.

DIRECTEURS A MONTREAL. Bureau, Grande Rue St.-Jacques, No. 17. WILLIAM LUNN, Ecr. JOHN TORRANCE, Ecr. ALFRED LAROCHE, Ecr. BENJAMIN HOLMES, Ecr. Agent en chef des Colonies Britanniques du Nord. L'HON. Wm. MORRIS. J. G. MACKENZIE, Ecr. E. R. FARRE, Ecr. A. T. GALT, Ecr. THÉODORE HART, Ecr. CHARLES F. TILSTONE.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtimens, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc., Vaisseau au port et en construction, etc. Berges ou autres Vaisseau sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, Produits et ustensils d'Agriculture de toute description. Le BUREAU d'ASSURANCE "EQUITABLE," au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adaptera son tarif à la nature des cas. A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques; et l'on remboursera une moitié, ou 50 pour cent, de l'excédent clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence. Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souscrit très ample. Les Assurés sont exemptés de risque qu'impose une Assurance Maritime et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits. Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres. Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont réduites à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. G. B. HOULESTON. Agent pour Trois-Rivières, et les Paroisses environnantes. Trois-Rivières 24 Mai 1854.

ATTENTION.

G. CHENEVERT. REMERCIERIE bien ses nombreux pratiques et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu et prend en même temps l'occasion de leur annoncer qu'il reçoit actuellement ses Marchandises Sèches, Epicerie et l'erronomie et qu'il vendra toujours à grand marché comme par le passé—il invite MM. les marchands de la campagne de visiter son établissement. Une déduction libérale leur sera faite. Il aura toujours en main un grand assortiment de Fleur en quarts et en poches, et tout de toute qualité. Trois-Rivières, 24 mai 1854.

NOTICE TO LUMBERERS.

LUMBERERS who have operated during the past winter within the agency of the undersigned are hereby notified that no Timber or saw logs will be accepted from duty except such as may be proved by affidavits to have been cut upon private lands, such affidavits to be made from personal knowledge and to describe distinctly, in each case the lot on which the timber, for which exemption is claimed, was cut and the precise quantity cut thereon. For Rafts bound to Quebec Market, the undersigned will grant clearances showing the quantities proved to be from private lands, and duty will be levied on whatever surplus the said Rafts may be found to contain over the quantities stated in such clearances as the product of private lands.—Statements will also be required of the quantities cut on public lands, and any false statement subjects the Timber to Seizure and confiscation any Raft from this agency arriving in Quebec—or other place—for sale or exportation without a clearance from this office will be subject to proceedings, inevitably resulting in detention and consequent logs to the owner. OLIVER WELLS. Surry. Cr. Timber. CROWN TIMBER OFFICE. Three Rivers, 17th May 1854.

Aux Entrepreneurs de Bois.

LES Entrepreneurs de bois qui en ont fait durant l'hiver dernier, en vertu de l'agence du sousigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun Billet, ou sousigné, ne sera exempt de droit, excepté celui qui sera prouvé, par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le sousigné donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composant la dite cage a été pris sur des terres privées;—mais on prélèvera de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des États seront aussi requis pour la quantité coupée sur des terres publiques; et sur aucun État erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans clearance de Bureau, sera détenté aux risques et péril du propriétaire. OLIVER WELLS. Surry. Cr. Bois. BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE. Trois Rivières, 16 mai 1854.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms et raison de LASSALLE et FRÈRE, a été dissoute de consentement mutuel. B. ET G. LASSALLE. Trois-Rivières, 17 mai 1854.

AVIS.

TOUTS ceux qui doivent à la ci-devant Société de LASSALLE et FRÈRE, sont priés de venir payer à M. G. LASSALLE, le seul autorisé à régler les affaires et en donner quittance. G. LASSALLE. Trois-Rivières, 17 mai 1854.

ETUDE DE NOTAIRE.

J. E. DUMOULIN, coin des Rues Notre-Dame et Bonnaventure, maison de feu James Burns, Ecuier, près de l'Eglise paroissiale. 16 mai 1854.

NOTARY'S OFFICE.

J. E. DUMOULIN, corner of Notre-Dame and Bonnaventure Streets, House of the late James Burns, Esquire, near the parish Church. 17 mai 1854.

Nouvellement reçu et à vendre par les soussignés.

UN ASSORTIMENT COMPLET D'OUTILS DE MENUISIER ET CHARPENTIER, ET FOURNITURE DE MAISONS.

HARDES FAITES. Un assortiment splendide de Liasses, Surtouts, Habits de Classe, Pantalons, Vestes. Aussi, Collets pour Messieurs et Chemises de Coton et de fantaisie avec devant en Toile.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!!

Un assortiment varié de Chapeaux de Soie, Kossuth, Lady Franklin, de Palmiers, &c., &c.

CHAUSSURES.

Un superbe lot de Bottes fine pour Messieurs.

ÉPICERIES.

Un assortiment Général.

DIVERS.

Pelles de fer, Grattes, Rateaux à Jardin et Grattes à do., Cures, Sceaux, Paniers, Selle de Table et à Beurre, Balais, Moulins à Beurre, Pommes Sèches, Farine de Riz, Chocolat, Farine, Coco préparé, Roma, Empeio de Blé d'Inde, &c., &c.

MELASSE et SYROP des Isles, en Tonnes et en Barrique, d'une qualité superbe et à vendre à Bas Prix. C. W. SAUNDERS & Cie. Trois-Rivières, 24 mai 1854.

Contrat des Malles.

DES soumissions cachetées adressées à l'Inspecteur des Postes, C. F., et marquées "Soumissions pour le Service des Malles" seront reçues à Montréal, jusqu'à MIDI, LUNDI le 26 Juin prochain, pour transporter les Malles de Sa Majesté deux fois la semaine, aller et venir entre Bécancour et Stanfold, via: Ste.-Gertrude et Blanford, du premier de Juillet prochain. Le transport devra se faire dans une voiture traînée par un cheval. La distance entre Bécancour et Stanfold, est de 33 milles. Le trajet devra se faire dans pas moins de quatre heures, y inclus les arrêts de toutes espèces. Les jours et heures d'arrivées et de départs, à être comme suit, sujet à un droit du Maître-Général des Postes de les changer, s'il juge à propos de le faire. Prendre la Malle du Bureau de Poste de Bécancour tous les Lundi et Jeudi après l'arrivée de la Malle des Trois-Rivières et la délivrer le même jour à Stanfold. De retour, laisser Stanfold tous les Mardi et Vendredi et arriver les mêmes jours à Bécancour, à temps pour rencontrer le Contrame des Trois-Rivières. Le Contrat exécuté à la satisfaction des parties, sera continué en force pour un terme n'excédant pas quatre années: Le Maître-général des Postes se réservant le droit en aucun temps avant l'expiration des quatre années d'annuler tout engagement, si dans son opinion, l'intérêt public l'exige, en donnant au Contracteur trois mois de notification de son intention. Le prix demandé dans chaque soumission, doit être en écrit et au long; avec une garantie écrite de deux parties responsables, s'engageant que, dans le cas que la soumission soit acceptée, le Contrat sera exécuté, par la personne contractant et pour le prix demandé;—s'engageant aussi, de se rendre caution avec le Contracteur pour la somme de soixante-quinze livres, pour l'accomplissement du service. E. S. FREER. Inspecteur du Bureau de Poste. Trois-Rivières, 7 Juin 1854. N. B.—On peut avoir au Bureau de Poste des Trois-Rivières, des blancs pour soumissions.

On a Besoin.

D'UN Inspecteur. S'adresser par écrit au soussigné Secrétaire trésorier de la Municipalité. Wm. McDOUGALL. Trois Rivières 21 Mai 1854.

LIBRAIRIE.

Le sousigné offre ses plus sincères remerciements au public et l'informe qu'il a transporté sa librairie dans la maison en pierre de taille de P. B. Dumoulin Ecr. en face de l'hôtel de ville. Il se flatte qu'on continuera à l'encourager, il ne négligera rien pour le mériter. F. STOBBS. Trois-Rivières 24 Mai 1854.

TAPISSERIE! TAPISSERIES!!

1500 PIECES de tapisserie de 6d et au dessus, à vendre chez le soussigné. F. STOBBS. Trois Rivières 24 Mai 1854.

AVIS.

EST par les présentes donné aux Censitaires des Seigneuries de Lauzon, Silery, Notre-Dame-des-Anges, St.-Gabriel, Belair, Batiscan, Cap de la Mogeleine, La Prairie, et à ceux des Fiets et Arrière—Fiets appartenant à Sa Majesté, situés dans la Cité de Québec, la Ville des Trois-Rivières et leur Banlieues ou dans aucune autre partie du Bas-Canada, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, désirant faciliter le changement de tenure dans ces Seigneuries et Fiets, a ordonné, de l'avis de Son Conseil, que tout acquéreur qui, sous un mois de la date de son acquisition, demandera à commuer et commuera la tenure de la propriété acquise, conformément au Statut provincial de la 10 & 11 Vict. ch. 111, obtiendra la remise des Lods et Ventes dus sur son acquisition, pourvu qu'il paie comptant l'indemnité fixée par la loi, ou au moins vingt-cinq louis, si la propriété est située dans la Cité et Banlieue de Québec; et douze louis dix chelings, si elle est endehors de ces localités, lorsque la dite indemnité excèdera les dites sommes respectivement. A. N. MORIN. Commissaire des Terres de la Couronne. Département des Terres de la Couronne, Québec, 29 mai 1854.

A VENDRE.

UN LOT à BATIR contenant 102 pieds de front sur 62 pieds de profondeur; formant partie de la propriété de la Fonderie, appartenant ci-devant à l'Hon. Bell; borne par la rue Bell en avant et par Louis Dupuis en arrière; et d'un côté par Louis Robichon et de l'autre par la rue du Fleuve. A. D. McPHERSON. Trois-Rivières, 5 Avril 1854.

Aux Meres et Nourrices.



Le Trésor des Nourrices et des Mères est le CALMANANT par excellence et le seul dont doivent se servir les mères pour arrêter les Coliques, les Vents, la Diarrhée (débords), les maux de dents et surtout le manque de sommeil auxquels les enfants sont si sujets. Sa composition est simple et peut se donner en toute sûreté aux enfants les plus délicats et de l'âge le plus tendre. C'est un remède indispensable pour élever de la famille, et à sauvé des milliers d'enfants. Prix 30 sous la bouteille. Dr. PICAULT, seul propriétaire, Montréal. Agents à Québec:—MM. J. Musson et Cie, rue Buade, O. GIBOUX, M. D. 314, rue du Pont, et autres droguistes de la Haute-Ville. A Québec chez O. GIBOUX, N° 16, rue la Fabrique, Haute-Ville, et N° 314, rue du Pont St. Roch. A vendre chez L. A. DUBORD Pharmacien rue Notre-Dame. Trois-Rivières 7 Juin 1854.

AVIS.

TOUTES personnes entendées envers la succession de feu dame H. B. Hughes, en son vivant de cette ville, sont requises de payer entre les mains du soussigné, et celles ayant des réclamations contre icelle succession, de les présenter. J. E. DUMOULIN. Tuteur des enfants mineurs. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

WM. A. J. WHITEFORD,

HORLOGER ET BIJOUTIER. Rue du Platon, près de l'Hotel Américain, RUE DU BORD-DE-L'EAU.

L'honneur d'offrir au public des Trois-Rivières et du District, un superbe et magnifique choix d'articles de goût dans la ligne d'Horloger et Bijoutier, qu'il vient de faire lui-même à Montréal, consistant en: Horloges Américaines, en gros et en détail, Cadranis de Boreaux, Pendules à Leviers, Montres d'Or, Do. Levier françaises, boîtiers d'argent. Do. A patentes, anglaises, Do. Lepines, Do. Communes, boîtiers d'argent, Loquets, pour miniature, Jones de Monsieur, pour miniature, Epingles, pour miniature, etc., etc., etc. — AUSSI: Un magnifique assortiment d'articles de goût dans la ligne de Joaillerie. — ET — Une quantité de parfumerie de tout genre, ainsi qu'un splendide assortiment de Violons, Accordéons, Boîtes de Musique, etc., etc., etc. Trois-Rivières, 29 mars 1854. W. A. J. W. Invite respectueusement ses amis et le public en général de venir visiter son établissement.

MONTRES MONTRES.

Le sousigné informe respectueusement à tous ceux qui désire avoir une bonne montre, qu'il est prêt à vendre des montres en or et en argent au même prix qu'à New-York. Et il invite les amateurs de bijoux &c. de venir à la BOULE D'OR, rue Notre-Dame. AUSSI 150 pendules Américaines, de 7s. 6d. 6s. Montres en or de 48 et en montent. JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 3 Mai 1854.

Société formée.

LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils sont entrés en société sous les noms et raison de Beaudry et Boudreau; et qu'ils commencent à transiger leurs affaires dans les premiers jours de Mai courant, dans la maison de Mme. Pacaud, coin des rues Notre-Dame et des Forges. BEAUDRY & BOUDREAU. Trois-Rivières, 3 mai 1854.

Co Partnership.

THE Subscribers beg to notify their friends and the public, that they have entered into Partnership, under the Name and Firm of BEAUDRY & BOUDREAU, and that they will commence business in the beginning of the month of May, in Mrs. Pacaud's premises, corner of Forges and Notre Dame Streets. BEAUDRY & BOUDREAU. Three Rivers, May 3rd 1854.

NOUVEAU MAGASIN.

BIENVENU & LAFREYAYE. ONT l'honneur d'avertir leurs amis et le public de la ville et du district des Trois-Rivières, qu'ils ouvriront au commencement de Mai prochain, un magasin dans la première maison en pierres de taille de P. B. DUMOULIN, Ecuier, vis-à-vis le marché, et qu'ils auront constamment en main un assortiment de marchandises sèches et d'Épicerie. Trois-Rivières, 26 avril 1854.—je.

A VENDRE,

PAR LE SOUSSIGNÉ, 1,000 mts. beaux pois, 500 mts. Blé-d'Inde, 200 Quarts Lard Mers. O. CHENEVERT. TROIS RIVIERES, 26th April 1854. A. CRAIK.

Mineral Waters.

FRESH from the Springs,—always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK. Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minerales.

Le Soussigné aura toujours en dépôt et constamment à vendre, des eaux fraîches des Sources. A. CRAIK. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON EN BRIQUE et un hangar, pouvant contenir 4,000 bottes de foin, sur la Rue des Champs. S'adresser au propriétaire, DOMINIQUE DUFRESNE. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

FOR SALE OR TO LET.

A BRICK HOUSE, and a Barn capable of containing 4,000 bundles of hay, situated on Des Champs Street. Apply to the proprietor, DOMINIQUE DUFRESNE. Three Rivers, 26th April 1854.

NOTICE.

ALL promissory Notes, Book debts or other claims due to the Estate of the late JOHN ANDERSON or the subscriber, that are not settled before the first of May next will be put into the hands of my Attorney for collection. JAMES DICKSON. Three Rivers, 19th April 1854.

FOR SALE.

A SECOND-HAND PIANO-FORTE, well toned. Price moderate. Apply to JOHN McLEOD. Three Rivers, 12th April 1854.

AVIS

Aux Propriétaires de Steamers, Etc, Etc.

LES propriétaires de Bateaux à Vapeur et autres vaisseaux, désirant s'assurer de Quaiage et Hangarage aux Trois-Rivières, au superbe Quai, ci-devant la propriété de l'Honorable Matthew Bell; voudront bien s'adresser au soussigné, agissant comme Agent. Il aura constamment à vendre, après l'ouverture de la navigation, une quantité d'épinière rouge, comme bois de chauffage. BAZILE LUPIEN, Agent. Trois-Rivières, 19 avril 1854.

NOTICE

To Proprietors of Steamers, &c., &c.

PROPRIETORS OF STEAMERS and other CRAFT, wishing to secure WHARFAGE and STORAGE at Three Rivers, at the commodious Wharf formerly the property of the late Honorable Matthew Bell, will please address the undersigned, who acts as agent for the same. There will be constantly on hand, after the opening of the navigation, superior Tamarac Firewood for sale, to suit purchasers. BAZILE LUPIEN, Agent. Three Rivers, 19th April 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIERES.

AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une seconde demande de DIX POUR CENT ou dix schellins par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le quinze Mai prochain, au soussigné. Wm. McDougall, Sec. Trés. C. de G. des T. R. Trois-Rivières, 4 avril 1854.

AVIS.

TOUTES personnes désirant prendre des parts dans la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du soussigné. Wm. McDougall, Sect. Trés. 25 janvier 1854.

THREE RIVERS GAS COMPANY.

NOTICE is hereby given that a second call of TEN PER CENT on each share, being ten shillings per share of five pounds, of the Stock of the Three Rivers Gas Company having been resolved on by the Trustees of the said Company the said instalment is hereby required to be paid on or before the fifteenth day of May, next, to the undersigned. Wm. McDougall, Sect. Treas. T. R. G. C. Three Rivers, 4th April 1854.

Notice.

PERSONS desirous of taking STOCK in the Three Rivers Gas Company are hereby informed that the Books of the said Company are still open for that purpose at the office of the undersigned. Wm. McDougall, Sect. Trés. 25th January 1854.



AVIS est par le présent donné, que toute cette partie de la Pointe aux Lièvres, sur la Rivière St-Charles de Québec, joignant le faubourg St-Roch, située au Ouest du chantier à Navire de M. Lee, divisée en lots convenables pour l'établissement de chantiers pour construire des Navires; sera offerte en vente, par Encau, SAMEDI le 20 de Mai prochain, à ONZE heures, A. M. à la Salle de Lecture de l'Echange, Basse-Ville de cette Cité. La propriété vendue, sera affranchie de tous droits seigneuriaux (ou franc-aleu roturier) à des termes faciles. Un dixième seulement du prix d'achat sera requis en argent. L'acquéreur de chaque lot aura à payer en argent, £12 10 au-dessus du prix d'achat, pour couvrir des frais incidentiels. Pour des informations plus détaillées, s'adresser au soussigné, vieux Chateau St-Louis, Québec. FÉLIX FORTIER. Département des Terres, Québec, 19 avril 1854.—5i.

A Vendre.

UN FOURNEAU A CHAUD, situé à l'extrémité Est de la Rue des Fourneaux, avec en outre un terrain assez spacieux. Pour les conditions, s'adresser à J. N. BUREAU. Trois-Rivières, 15 Mars 1854.

Nouvel Etablissement

MARCHANDISES NOUVELLES!!!

LES soussignés ont la liberté d'annoncer aux cités de Trois-Rivières et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en mains un assortiment de Quincaileries, Epicerie, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faites, Etc., Etc., Etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serrures à mortaise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Peintures, Vis à bois, Vis à établi, Verroux, Targettes, Crochets de toutes sortes, Anneaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table et de poche, à cordonniers et boucherie, Couteaux grandes et petites, Ciseaux, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarière, Virbrequins, Mèches, Vrilles, Ciseaux à mortaises, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pincettes, Niveau, Equerres de fer et d'acier, Truelles pour maçons et plâtriers, Limes, Tiers-points, Tourne-Vis, Alènes et manches, Marteaux à Vis à patente, Haches à bûcher et à décarir, Coignée, Cardes à laine, Cardes pour les cheveux et Brosses, Ertilles, Têtes de Ronets à patente, Erminettes, Chanteplures d'étain, Balances, Moulins à café, Fieilles, Lignes, Cloux, Brochettes, Pieds de Roi, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc., etc.

ENTRÉES ET PARTISONS, un assortiment général, pour le Chantiers et à l'usage des Familles. HARDES FAITES. Redingottes, Blouses, Surtouts, Capots, Pantalons et Vestes. Chemises de flanelle Bleue et Rouge. Marchandises-Sèches et d'Étape, Etoffe américaine et du pays, etc., etc., etc.

C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 28 sept. 1853.

Sucre, Sucre.

A VENDRE par les soussignés, un lot considérable de CASSONADE brillante, en Boucaut, Quintal et à la livre, C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 24 mai 1854.

MAISON Britannique et Americaine.

Ci-devant Keenan, Quai Molson, TROIS-RIVIERES.

LES soussignés ayant loués l'Etablissement ci-dessus, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et accommoder des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Il feront leur possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public. LA TABLE: Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés. LA BARRE: Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleure qualité. FARMER & FOGG. Trois-Rivières, 1 mars 1854.

Le Journal de Québec, le Chronicle; le Montreal Herald et le Pays, voudront bien insérer cette annonce pendant deux semaines.—Et expédier leur journal comme abonné à F. ET F.

BRITISH & AMERICAN HOUSE.

Late Keenan's, Molson's Wharf, THREE RIVERS.

THE undersigned having leased the above premises, most respectfully inform their friends and the public in general that they are now fully prepared to accommodate travellers on the most reasonable terms; and they will always endeavour by most courteous attention, to merit a portion of the patronage of the travelling public. THE TABLE: Their Tables will always be furnished with a variety and the best the market can afford. THE BAR: The Bar is supplied with Wines and Liquors of the best brands. FARMER & FOGG. Three Rivers, 1st. March 1854.

Le Quebec Chronicle, Journal de Québec, Montreal Herald and Pays, will please copy this advertisement for 2 weeks, and forward their paper as subscriber. F. & F.

A Vendre.

UN magnifique TERRAIN de 57 pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de 100 pieds de front sur la rue St-Philippe, et sur lequel on peut facilement bâtir six maisons avec les dépendances. Pour les conditions s'adresser à J. N. BUREAU, Trois-Rivières, 1 février, 1854.—jc.

Wm. McDougall, ADVOCATE.

OFFICE, corner of Notre Dame and Alexander Streets, in the new house of H. Lor, Esq., Three Rivers, 25th January 1854.

Wm. McDougall, AVOCAT.

BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et d'Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr. Trois-Rivières, 25 janvier 1854.

SOUVENEZ-VOUS DE LA BOULE D'OR.

Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ. JOHN WHITEFORD, Fils. Trois-Rivières, 18 janvier 1854.

FOR SALE AT THIS OFFICE. PROMISSORY NOTE FORMS.

UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

GRAND REMEDE ANGLAIS

Le Remede le plus important du monde pour le Printemps et l'Été.

Le Vin de Foret DU DOCTEUR HALSEY.

Patronné par la noblesse et la faculté d'Angleterre, et considéré le remede le plus extraordinaire du monde.

LES médecines contenant de la Mdlasse ou de la Licorisse, comme les Salsepareilles tant vantés, demandent l'usage d'une quantité de flagons, pour opérer le moindre changement dans notre santé. Le Vin de la Forêt est un tout autre article. Ce remede ne contient aucune espèce de sirop pour lui donner de la consistance, mais acquiert ces excellentes qualités et ses grands pouvoirs médicaux des plantes végétales dont il est composé. Le Vin de la Forêt est combiné des vertus de CERISIER SAUVAGE, DANDELION, YELLO-DUCK, SALSEPAREILLE!

avec d'autres plantes encore plus effectives. Sa grande concentration on le rend un des remèdes les plus efficaces maintenant en usage. Souvent moins qu'une bouteille rend fort et vigoureux le patient le plus faible, malade et débile. La constitution et la santé s'améliorent à chaque dose. Le Vin de la Forêt est recommandé en termes les plus forts pour toutes les maladies de

FAIE, DE ROGNONS, D'ESTOMAC, DE NERFS, D'APPEXIONS BILIAIRES, HYDROPIQUE, DYSPÉPSIE, PERTE D'APPÉTIT, JAUNICE, MALADIES DE FEMMES, SCROFULES ET TOUTES LES DESORDRES PROVENANT DE MAUVAIS SANG ET IRRÉGULARITÉ DANS LE SYSTEME.

SAUVÉ DE LA MORT!!!

Témoignage de M. Nathan Matthews, citoyen riche et respectable de Newark, N. J.

Dr. G. W. HALSEY.—Je suis persuadé que votre Vin et vos Pilules m'ont sauvé la vie. J'étais au lit de la mort, quand j'ai commencé à en prendre pour les Hémorroïdes, l'Hydropisie et l'Asthme. Ma famille avait perdu tout espoir et mes médecins m'avaient prononcé incurable. Dans cette horrible position m'a procuré votre Vin et vos Pilules et avant que j'eus fini la première bouteille de vin et la boîte de pilules, j'ai senti beaucoup de soulagement; mon corps et mes membres, qui étaient beaucoup enflés, avaient visiblement diminué. L'espoir commença à revivre, et après avoir continué pendant près d'un mois, les Hémorroïdes et l'Asthme sont complètement guéris. L'Hydropisie qui me tenait en danger de mourir, avait aussi presque disparu. J'ai continué l'usage de vos médecines jusqu'à présent et je n'ai jamais joui d'une meilleure santé, quoique j'ai eu de soixante ans. Votre, etc., N. MATTHEWS.

Newark, N. J., 19 déc. 1847.

GUÉRISON D'UNE MALADIE DE FOIE DE DIX ANNÉES DE DUREE.

Dr. HALSEY.—Cher Monsieur.—Ayant fait usage de votre vin et de vos pilules pour la guérison d'une maladie de foie, dont les horribles souffrances m'assaillaient depuis douze de dix années; ayant suivi de près les directions qui accompagnent vos médecines, ma santé est parfaitement rétablie, malgré que j'ai été prononcé, par tous mes amis, incurable. Avant de faire usage de votre vin et vos pilules, j'ai eu recours au meilleur traitement médical, qui n'a fait que me mettre bien pire. Plusieurs de mes amis avaient perdu tout espoir et ont essayé de me persuader de ne point faire usage de remèdes annoncés dans les journaux; et, je ne doute nullement qu'il y ait des centaines qui sont dissuadés de faire usage de votre excellente médecine, en conséquence de l'inefficacité et la déception de médecines émanées et annoncées par des hommes sans principes. Mais, il est malheureux que la déception mise en pratique par d'autres, soit la cause que ceux qui souffrent de maux quelconques, ne veillent faire l'essai de vos excellents remèdes. Humainement parlant, de m'ont sauvé la vie; quand j'ai commencé à en faire usage, j'étais dans une affreuse condition, mais j'ai senti leurs bons effets en moins de trois jours, et dans l'espace de six semaines, à la grande surprise de tous mes amis, j'étais entièrement guéri, et j'avais augmenté en poids de 15 livres pesant, ayant pris une seule boîte de pilules et deux bouteilles de votre vin. Dieu veuille que tous ceux qui souffrent prennent avantage des mêmes remèdes. Votre, etc., JAMES WILSON.

MAUX DE NERFS. Les maladies mentales aussi bien que du corps, proviennent généralement de troubles et d'adiffusion, et sont plus communs chez les personnes de constitutions délicates et esprits impressionnables. Esprit sombre, mélancolie, cauchemars, panique provenant des moindres causes, tels sont les compagnons ordinaires des affections nerveuses. Les Pilules et le Vin de la Forêt sont un remède infailible dans ces cas là. Extrait d'une lettre de M. Joseph C. Paulding, datée Dr. G. W. HALSEY: Philadelphie, 7 sept. 1848.

Cher monsieur, votre Vin de la Forêt et vos Pilules ont guéri mon épouse d'une affreuse maladie de nerfs, dont elle était affligée depuis plusieurs années. Son corps était presque entièrement ruiné. Son sommeil était fréquemment troublé par rêves effrayants, elle s'éveillait très affaiblie et toute en transpiration, s'imaginant que quelque chose terrible allait l'atteindre. Au moyen de quatre bouteilles de Vin et d'une boîte de Pilules elle a recouvré sa santé. Elle jouit de la société autant que jamais.

DR. DAVID MARVIN, un célèbre praticien de New-York, a déclaré publiquement, qu'une bouteille de Vin de la Forêt d'Halsey contenait plus de vertu que cinquante bouteilles de Salsepareille, MM. S. L. Lippman et cie., une des Pharmacies les plus respectables de Syracuse, s'exprime dans une lettre: "D'après ce que nous connaissons et entendons dire du Vin de la Forêt d'Halsey, il est un excellent remède, et deviendra indubitablement le premier remède du jour."

Le Vin de la Forêt est contenu dans de grands flacons carrés, avec le nom du Dr Halsey soufflé dans le verre; \$1 la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5. Pilules couvertes de gomme, 30 sous par boîte. Les agents sont autorisés à vendre en gros aussi bien qu'en détail aux mêmes conditions que le propriétaire, No 161 rue Douane coin de Hudson, New-York.

AGENTS:

Aux Trois-Rivières chez J. C. H. Craig, Jos. Giroix et A. Larue, rue Notre-Dame. Rivière-du-Loup, dist. des Trois-Rivières, Louis Baribeau. 22 Mars 1854.

Chemin de Fer de la Rive Nord.



AVIS est par le présent donné que John McDougall, un des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville des Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivières, et à en donner reçu. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1853.

On a besoin.

UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE

Britannique Americaine. DU CANADA.

Etablie pour le soulagement mutuel de ses membres, pendant la maladie, l'infirmité ou la vieillesse.

BUREAU GÉNÉRAL A MONTRÉAL.

Son Honneur le Maire, Président.

J. H. PHILLIPS, Ecr. Sect. et Gérant en chef.

DIRECTEURS:

WOL. NELSON, Ecr. M. D. H. T. STRONG, Ecr., Hon. CHAS. WILSON, A. A. DORION, Ecr., G. BROWNE, Ecr., J. H. PHILLIPS, Fer., O. LEBLANC, Ecr. M. P. P. J. DOUTRE, Ecr., J. G. BIBEAU, Ecr. M. D., Les Drs. SUTHERLAND, HOWARD et BIBAUD, Médecins.

MM. BADGLEY et ABBOTT, Procureurs. THOS. R. BROWNE, A. B., Ecr., Agent général.

BUREAU LOCAL DE DIRECTION, A TROIS-RIVIERES.

P. B. DUMOULIN, Ecr., M. P. P. J. E. TURCOTTE, Ecr., M. P. P. A. POLETTE, Ecr., M. P. P. JOHN McDUGALL, Ecr., M. P. P. G. BADREAU, Ecr., M. D. V. GUILLET, Ecr., M. P. Dr. ED. BARNARD, Ecr. Le Dr. G. BADREAU, Médecin. M. JAS. McDUGALL, Secrétaire-Local.

PAIEMENT ANNUEL ASSURANT DURING LA MALADIE, ou d'un incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine:

Table with 5 columns: Bénéfice par sem., Bénéfice par sem., Bénéfice par sem., Bénéfice par sem., Bénéfice par sem. Rows show amounts for different payment periods.

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau, aux Trois-Rivières prendre une copie du

Moniteur Mensuel (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Règlements, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine. JAS. McDUGALL. Trois-Rivières, 3 mai 1854.

WILLIAM R. ADAIR, Magasin de Bottes, Souliers, &c.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES. TROIS-RIVIERES.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demeiselles, Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc. Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes: Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés. Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrajes tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

O. DEPINCIER, MARCHAND-TAILLEUR.

Coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel. MONTRÉAL.

A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimires, Tweeds, Etoffes pour les vestes qu'il emploie à l'ordinaire dans le goût le plus récent et le plus élégant, à bon marché. — AUSSI — Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 25 mai 1852.

PHARMACIE CANADIENNE, RUE NOTRE-DAME, 86.

86, Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice, 86, Montréal.

LES soussignés ont constamment en mains, en GROS et en DETAIL, des Drogues, médecines, médicaments, produits chimiques, parfums, bois de Senteurs, etc. Sirops de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Gingembre, Salsepareille, Orange, d'Orgeat, de Vanille, de Poires, de Framboises, etc. A vendre au gallon ou à la douzaine. C. VANFELSÖN, ET CIE. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle Liquide à Patente!!!

Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc. — AUSSI — Gouttes pour le mal de dents guérissant les douleurs dans quelque seconde et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, aussi elle renforce les gencives. — AUSSI — Le célèbre Kathairon de Lyon pour les cheveux. Toutes ses préparations sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson, et cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivières, 8 Juin 1853.

CONTREFAÇONS! CONTREFAÇONS!

\$100 RECOMPENCE!!

QUICONQUE prouvera que les portraits au daguerrétype tirés par M. P. DUPONT à son atelier, rue Notre-Dame, dans la maison occupée ci-devant par M. Jean Défosseux, ne sont pas une vraie et fidèle copie de l'original. Le soussigné offre de tirer à son atelier, des portraits de différentes dimensions et aux prix les plus modérés depuis 3s. 9d. et au dessus. Le soussigné est prêt à recevoir ses amis et patrons depuis 8 A. M. jusqu'à 7 P. M. Ces heures sont les plus favorables pour donner une ressemblance parfaite. Trois-Rivières, 8 Juin 1853.

AVIS.

Il sera fait application au parlement pendant sa prochaine session pour un acte pour incorporer une société pour construire un pont de péage sur la branche Nord Est de la rivière Nicolet dans la paroisse de Ste-Monique, près du moulin banal, avec un privilège d'em-pêcher la construction de tout autre pont à 3 de lieue au dessus, et 1 de lieue au dessous avec une élévation de 6 pieds au dessus de la plus haute eau pour les arches, une espace de 80 pieds entre les piliers et avec les taux suivants:

Pour chaque voiture à 4 roues tirée par 2 chevaux, 8 deniers courant. Pour chaque voiture à 4 roues tirée par 1 cheval, 6 " " Pour chaque traîne, cariole et voitures à 2 roues tirées par 1 cheval, 4 " " Pour chaque personne à cheval, 3 " " Pour chaque cheval ou autre bête de somme, 1 " " Pour chaque personne à pied, 1 " " Pour chaque monton, porc, 1 " " Trois-Rivières, 10 mai 1854.

NOTICE.

AN application will be made to parliament at its next session for an act to incorporate a society for the construction of a toll-bridge in the North East branch of the river Nicolet in the parish of Ste-Monique near the banal mill with a privilege of 2 miles above and 2 miles below, the arches being 6 feet above the high water and 80 feet between the piers with the next toll:

For every four-wheel carriage drawn by 2 horses, 8 pence currency. For every four wheel carriage drawn by 1 horse, 6 " " For every cart, calash, sleigh, 4 " " For every person on horse back, 3 " " " " on foot, 1 " " For every hog, sheep, 1 " " For every hog, sheep, 1 " " Three Rivers, 10th May 1854.

Etude de Notaire.

Le Soussigné a établi son bureau dans la "Rue des Forges," en face de "l'Hôtel de Ville," maison de P. B. Dumoulin Ecr. Maire, et partie du magasin occupé par M. Stobles, libraire et relieur.—Il sollicite une part du patronage public; il ne négligera rien pour la mériter. E. L'ECURIEUR N. P. Trois-Rivières 10 Mai 1854.

AVIS.

Le soussigné venant d'établir un bureau d'agence dans la ville de Montréal prend la liberté d'informer le public qu'il se chargera de toutes espèces de commissions que l'on voudra bien lui confier, il peut assurer qu'il ne négligera rien pour exécuter tous ordres avec la plus consciencieuse ponctualité, à la plus grande satisfaction de ses commettants et aux conditions les plus libérales possibles.

On pourra le commissionner pour ventes et achats de tout genre, spécialement des grains, pour exportations, importations et transactions commerciales dans n'importe quelle branche; recouvrement de toutes recettes et créances, etc., etc. Les nombreuses relations et correspondances qu'il entretient avec les divers commerçants des États-Unis, qui économiseront le temps et trouveront leur avantage à s'adresser directement à son bureau lorsqu'ils voudront fabriquer en ce pays, le mettront à même de contribuer beaucoup à l'écoulement avantageux et rapide de nos produits, et il prendra des mesures telles que tous les paiements seront nantis à ceux qui négocieront par son entremise. Il se mettra au courant de toutes les occasions propices et suivra régulièrement le cours des écus qui se feront dans la ville de Montréal, et il fera en sorte qu'il pourra fournir toutes les garanties à ceux de ses commettants qui voudront bien le charger d'y encaisser et d'y acheter quoi que ce soit à leur compte. Pour les détails particuliers et conditions s'adresser au bureau d'agence, Montréal Rue Ste-Thérèse No. 15. C. A. ROCHON.

FONDERIE.

Le Soussigné l'honneur d'informer le Public qu'il a ouvert un établissement dans la ligne ci-dessus dans la rue St-Philippe entre les deux marchés. Il espère mériter l'encouragement du public par son attention et sa ponctualité. Ouvrages en fonte, etc., exécutés avec goût et promptitude, et aux prix les plus modérés. Commandes reçues par M. Charles Louthocq, marchand, rue du Platon. PIERRE MAILLOUX. Trois-Rivières, 9 Déc. 1852.

A VENDRE,

DES magnifiques JONCS D'Or pur, garantis. Prix de 10s. à 20s. JOHN WHITEFORD. Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

Montres, Horloges et Bijouteries!

A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR. JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en main un assortiment de Montres de Lépine et de Levers et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix. On réparera avec beaucoup de soin les montres bijoux, etc. Trois-Rivières, 31 août 1853.

AVIS.

THOMAS ETIENNE ROY, écr., Agent Général de Journaux etc., N. S. Rue St-Joachim, Haute Ville, Québec, est nommé Agent de l'Ere Nouvelle pour Québec et son district et il est dûment autorisé à recevoir les annonces et des abonnements aux taux requis par notre Journal ses reçus seront regardés comme paiements. Québec, 4 Janvier 1854.

AVIS.

ALFRED BELISLE, des Trois-Rivières, annonce aux Avocats, Marchands et aux Citoyens en général qu'il se chargera de la Collection de Comptes, etc. — AUSSI — de distribuer des Circulaires, Cartes Funéraires, etc., etc. Ses termes sont modérés.—S'adresser au Bureau de l'Ere Nouvelle. Trois-Rivières, 23 Nov. 1853.